



Monsieur le Président de la Confédération
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne
(par courriel à:
stabsstelledirektion@bak.admin.ch)

Berne, le 7 septembre 2023
410-23.5 brwe/cb

Prise de position sur le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025–2028

Monsieur le Président de la Confédération,
Madame, Monsieur,

Vous nous avez donné la possibilité de nous prononcer sur le projet du message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025–2028 (message culture 2025–2028). Nous vous en remercions et vous faisons part ci-après de notre position.

La CDIP tient à rappeler que la politique culturelle est du ressort des cantons et que le message dont il est question ici se rapporte à la promotion par la Confédération des activités culturelles visées à l'art. 69, al. 2, Cst. La CDIP reconnaît la valeur des mesures d'encouragement prises par la Confédération à cet égard et estime que l'analyse des enjeux dans le domaine de la culture en Suisse tout comme le poids accordé aux différentes mesures fédérales sont pertinents. Elle adhère à la proposition de révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et à celle de modification de la loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse (LBNS).

Il ressort du message culture que le Conseil fédéral souhaite réduire par rapport à l'année en cours son engagement financier pour la période 2025–2028. Les taux de renchérissement en 2022 et en 2023, combinés à la réduction générale de 2 % des contributions fédérales prévue pour 2024, ne seront de loin pas compensés par la croissance de 0,2 % annoncée à partir de 2025. De fait, nous devons faire face à un désengagement de la Confédération dans les années à venir. Or nos estimations indiquent que les moyens prévus ne seront pas suffisants pour la mise en œuvre des mesures proposées. Nous déplorons un tel déséquilibre entre les mesures à prendre et les ressources mises à disposition. Dans le même ordre d'idée, nous regrettons que la Confédération n'ait pas établi un classement des mesures en fonction de leur priorité, qui offrirait aux cantons des points de repère utiles pour arrêter leurs propres mesures. Nous sommes choqués en particulier par la réduction des moyens accordés aux écoles suisses à l'étranger, qui plus est sous prétexte de l'abandon d'une solution pour le recrutement d'enseignantes et enseignants suisses. Cet argument est fallacieux puisqu'une telle solution n'aurait engendré que des dépenses supplémentaires «peu importantes». Pour pouvoir répondre aux besoins de développement des écoles suisses, le crédit qui leur est alloué doit être augmenté de 1,5 %.

La CDIP réitère l'importance de l'encouragement du plurilinguisme par la Confédération et des mesures définies dans la loi sur les langues. Nous saluons la volonté de développer les offres dans le domaine des échanges et de



la mobilité, ce qui va dans le sens de la stratégie commune de la Confédération et des cantons en la matière. Les cantons contribuent quant à eux activement à sa réalisation, comme en atteste le nombre croissant de personnes qui participent à des activités d'échange national. Afin de garantir une offre qui puisse satisfaire à l'évolution de la demande, il convient néanmoins de relever davantage les moyens mis à disposition. En effet, le niveau des dépenses nécessaires à la poursuite des objectifs définis conjointement par la Confédération et les cantons devrait passer de 6 à 9 millions de francs par an pour la période d'encouragement à venir.

En ce qui concerne les écoles suisses à l'étranger, nous ne pouvons en aucun cas adhérer à ce que prévoit le message. Lors de la consultation préalable sur la loi Movetia, la CDIP avait déjà souligné l'urgence de régler la question du statut du personnel suisse enseignant dans ces écoles. Certes, dans le cadre de la consultation ultérieure, la CDIP et les cantons ont salué le fait qu'il ne reviendrait pas à l'agence spécialisée Movetia de trouver une solution. Il n'en reste pas moins urgent de prendre des mesures, comme l'ont souligné de nombreuses prises de position.

La CDIP n'est pas non plus d'accord avec la partie du message qui concerne le champ d'action de la gouvernance dans le domaine culturel et, plus particulièrement, le Dialogue culturel national (DCN). L'ambition affichée de la Confédération en matière de pilotage contrevient aux bases constitutionnelles en vigueur. La CDIP serait favorable à un dialogue culturel qui réunirait les acteurs de l'encouragement de la culture autour d'une même table pour que les différents échelons étatiques puissent œuvrer en bonne intelligence à cet encouragement. Or la procédure de consultation sur le message culture de la Confédération ne constitue pas un terrain approprié pour discuter de l'avenir du DCN. Ce dernier devrait lui-même engager une concertation à ce sujet.

Dans le cadre du message culture, il convient également de renoncer au pilotage du nombre de diplômes délivrés dans les hautes écoles spécialisées. En effet, les statistiques ne confirment pas l'idée selon laquelle les conditions de travail précaires dans le secteur culturel seraient une conséquence de la «surproduction» d'actrices et d'acteurs culturels par les HES. Les formulations concernées doivent être adaptées en conséquence.

En vous remerciant de prendre connaissance de notre prise de position et en vous priant d'intégrer ses considérations dans le message culture 2025–2028, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'expression de notre considération distinguée.

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Silvia Steiner | Présidente

Susanne Hardmeier | Secrétaire générale

Copie:

- Membres de la CDIP
- Membres de la CDAC
- Secrétariat général de la CdC

Annexe:

- Prise de position technique de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)

13 juillet 2023

Prise de position technique sur le Message de la Confédération concernant l'encouragement de la culture 2025 à 2028

Table des matières

<i>Partie 1. Remarques d'ordre général</i>	1
<i>Partie 2. Remarques spécifiques</i>	3
<i>Annexe : Complément au modèle de prise de position du point de vue de la scolarité obligatoire, resp. des services dont elle relève, concernant les thématiques que sont la promotion de la lecture, le plurilinguisme ainsi que les échanges et la mobilité</i>	21

Partie 1. Remarques d'ordre général

Globalement, la CDAC salue l'engagement du Conseil fédéral pour la politique culturelle suisse, qui se trouve incarnée de manière convaincante dans le projet de Message culture 2025-2028. Le processus d'élaboration de ce document-clé a été exemplaire, par l'intégration des points de vue des différentes parties prenantes notamment à travers les *hearings* réunissant des représentantes et représentants tant des collectivités publiques que du milieu culturel.

Au sortir de la pandémie COVID-19, qui a passablement ébranlé le champ culturel, la Confédération a pleinement saisi l'importance d'une cohésion soudée entre les partenaires publics, privés et issus de la société civile, afin d'affronter ensemble les enjeux contemporains. Une collaboration inscrite désormais dans les fondamentaux de la politique culturelle en Suisse, et que la nouvelle directrice de l'Office fédéral de la culture a mis en avant dès son entrée en fonction.

La structure du message culture, traversée par les objectifs à long terme établis par la Confédération depuis 2016 qui restent pleinement valables, est claire, logique et pertinente. Nous apprécions le fait que le Message culture soit désormais construit à partir d'enjeux communs définis selon le processus participatif évoqué plus haut, lesquels sont orientés vers des objectifs spécifiques et concrétisés par une série de mesures. Nous saluons également le fait que le Message culture affirme d'emblée l'importance de garantir l'indépendance de l'art et de la culture. Les effets de l'art et de la culture sur la société sont en effet multiples. Et pour que l'art et la culture puissent continuer à exploiter ce potentiel, il est indispensable qu'ils restent libres de poursuivre les buts qui sont les leurs. L'art et la



culture ne doivent par conséquent pas faire l'objet d'une instrumentalisation visant à résoudre certaines problématiques de société.

Nous tenons d'emblée à relever la haute ambition du Conseil fédéral en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail dans le domaine culturel, en tant que visée de politique culturelle **et** sociétale. En ce qui concerne l'actualisation de l'encouragement à la culture, aussi bien que pour ce qui relève de la transformation numérique, de la durabilité et du patrimoine, la Confédération se positionne également avec des visées majeures. Enfin, les éléments liés à la gouvernance, avec un renforcement général de la collaboration entre instances publiques, tant à l'intérieur de la Confédération qu'avec les autres niveaux politiques, et du dialogue avec le milieu culturel, sont porteurs d'espoir.

De toute évidence, ces objectifs ne pourront être menés à bien sans moyens supplémentaires. Or les éléments annoncés nous inquiètent particulièrement : les taux de renchérissement des années 2022 et 2023 ainsi que la baisse générale des moyens de la Confédération à hauteur de 2 % qui sera opérée en 2024 ne sera de loin pas compensée par l'augmentation prévue dès 2025. Le budget culturel de la Confédération pour la prochaine période sera donc sensiblement plus bas qu'aujourd'hui, alors que les besoins vont grandissant. Les cantons ont été impactés de manière diverse par la crise sanitaire et ont investi des moyens importants, en quantité globalement égale voire supérieure à ceux de la Confédération. Certains cantons doivent aujourd'hui gérer des budgets en diminution voire de crise pour certains d'entre eux. Il n'est donc pas envisageable de reporter une partie des charges fédérales sur le plan cantonal, voire municipal.

Certes, la gestion des enjeux contemporains de la politique culturelle nécessite une évolution fondamentale des pratiques, tant au niveau des collectivités publiques qu'à celui des actrices et acteurs du domaine culturel, afin d'éviter une croissance continue de l'offre culturelle et l'éparpillement des moyens, transformation déjà amorcée durant la période de la pandémie. De toute évidence, une telle évolution nécessite de faire des choix, de poser des priorités. Les cantons en sont pleinement conscients et y travaillent depuis plusieurs années, de concert avec les milieux culturels. Toutefois, sans un accroissement minimal des ressources pour accompagner ce changement, le risque est de voir la diversité et la qualité de l'offre culturelle de notre pays s'étioler, de même que, au final, les conditions de travail globales du milieu culturel que nous cherchons précisément toutes et tous à améliorer.

Dans ce contexte, nous tenons à nous assurer *a minima* que la part consacrée à l'encouragement culturel dans le budget de la Confédération (projets 5, 6, 11) soit maintenue. Nous demandons par ailleurs au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'une augmentation plus importante des moyens, avec comme cible, dès 2025, le rétablissement du seuil actuel du budget de la Confédération relevé par le taux de croissance de 0,2 % conformément à la décision du Conseil fédéral du 10 mars 2023. Il est primordial également que l'Office fédéral de la culture puisse bénéficier de l'augmentation des charges telles que planifiées pour son fonctionnement, afin de jouer son rôle structurant et rassembleur essentiel. La poursuite conséquente de l'objectif de rémunérer équitablement les actrices et acteurs du domaine culturel implique d'ores et déjà une pression budgétaire forte sur l'ensemble des collectivités publiques. Ainsi, en tout état de cause, dès lors qu'il s'avèrera probablement nécessaire d'effectuer des priorisations voire de renoncer à des prestations pour le domaine culturel, les cantons devront être étroitement associés aux prises de décision à ce sujet. Avant que ces priorités soient fixées pour la prochaine période couvrant les années 2025–2028, la CDAC souhaiterait obtenir une présentation systématique de ce qui a été mis en œuvre, dans le cadre de l'actuel Message culture pour les années 2021–2024, et de ce qui ne l'a pas été (par exemple en rapport avec ce qui relève l'information en matière culturelle).



Partie 2. Remarques spécifiques

2. Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse

page 10

Nous saluons le processus de consultation mis en place par la Confédération afin d'identifier les six enjeux et champs d'action de la politique culturelle suisse. La nouvelle direction de l'Office fédéral de la culture s'y est attelée immédiatement et avec succès dès son entrée en fonction ; elle a élaboré une bonne vue d'ensemble des besoins du secteur culturel et nous remercions tous les efforts des parties prenantes pour les intégrer.

2.1 La culture, un environnement professionnel

Rémunération équitable et sécurité sociale des acteurs culturels

page 11

Nous partageons pleinement la préoccupation d'améliorer la situation de revenu des actrices et acteurs professionnels de la culture, notamment en prenant pour référence les rémunérations et les honoraires recommandés par les associations professionnelles, ainsi que la nécessité de mieux prendre en compte les situations de travail atypiques dans le secteur de la culture. De nombreuses démarches et initiatives en ce sens sont en cours dans les cantons et sur le plan intercantonal. Elles continueront ainsi à être renforcées et soutenues par le niveau national.

page 11

La problématique de la sécurité sociale et de la précarité des conditions de travail des acteurs culturels ne peut être résolue par l'encouragement de la culture uniquement. Nous voyons donc d'un œil très favorable l'intention de la Confédération de traiter ces sujets importants dans leur ensemble et de manière interdépartementale. Comme l'environnement professionnel des acteurs culturels se caractérise par des situations de travail atypiques, des adaptations sont nécessaires, en particulier dans le domaine des assurances sociales, pour trouver une solution durable à la problématique de la précarité.

page 12

Concernant les points relatifs à la prise en compte des compétences entrepreneuriales dans la formation ainsi qu'à la situation globale de la formation (question du nombre élevé de diplômés) :

Afin de mener ce chantier important, il convient de clarifier au préalable les rôles des différents intervenants et de s'accorder sur des buts et une stratégie commune. La formation relève en effet de la compétence des cantons et ce sont les services culturels des cantons et des villes qui, en premier lieu, sont impactés par l'augmentation du nombre de professionnelles et professionnels de la culture.

Nous tenons à relever que l'augmentation des diplômés dans le domaine de la culture n'est pas plus élevée que dans d'autres domaines. Par ailleurs, la précarité du domaine culturel en général n'est pas une conséquence du nombre de personnes diplômées.

Dans la recherche d'une meilleure adéquation entre l'attractivité des domaines d'études et la demande sur le marché du travail, il nous semble essentiel de prendre en compte le fait que des personnes formées peuvent apporter leurs compétences sur le marché du travail au sens large, pas seulement dans le domaine culturel, et être utiles à la société dans son ensemble. Cela nécessite de travailler sur la transférabilité des compétences et sur la formation continue, afin de créer des passerelles entre les secteurs d'activité culturelle et le reste du marché du travail. Durant les dernières décennies, les cantons ont œuvré pour mettre en place des formations de qualité, souvent axées sur toute une région ; les réflexions et actions futures pourront s'appuyer sur ce socle et valoriser leurs investissements en ce sens.

Égalité des chances et diversité

page 13

Nous saluons le fait que la notion de diversité soit élargie à l'origine sociale et culturelle, à la religion et aux convictions, à la langue, au handicap, à l'âge, etc. Cela devra se manifester par des actions concrètes dans le cadre des programmes de soutien.

2.2 Actualisation de l'encouragement de la culture

Encourager toutes les phases du travail de création

page 14

L'adaptation des programmes de soutien afin de prendre en compte le travail accompli en amont et en aval de la production est très importante. Nous saluons pleinement cette perspective de promotion partagée au niveau cantonal, qui est déjà en partie établie. Cela est particulièrement pertinent dans une optique de développement durable.

Coopération transdisciplinaire

page 14

Nous apprécions la volonté d'établir des modèles de soutien plus souples et axés sur les processus afin d'être en meilleure adéquation avec la réalité de la scène et de la production artistique.

Mobilité et échanges

Nous saluons l'intention d'assurer une présence de la création artistique et culturelle suisse sur le plan international tout en veillant à réduire son impact négatif sur le climat. Nous soulignons l'importance de renforcer l'engagement de la Confédération en faveur de la mobilité et des échanges au sein du pays, en tenant compte des besoins spécifiques des différentes conditions culturelles, linguistiques et structurelles.

2.3 La transformation numérique dans la culture

Des conditions-cadres équitables dans l'environnement numérique

page 15

Nous saluons l'intention globale et soulignons les impacts significatifs de la transformation numérique dans le secteur de la culture. L'amélioration des conditions-cadres est nécessaire, que ce soit en termes de dispositifs d'encouragement, de compétences professionnelles, de connaissances juridiques ou d'organisation. Au-delà de ces aspects, la création de centres de compétences spécifiques, comme c'est le cas dans le domaine de la conservation du patrimoine, nous paraît être judicieuse.

Collectionner, archiver et mettre en valeur le patrimoine culturel numérique

page 15

Nous saluons l'intention d'opérer une transformation numérique complète des musées et des bibliothèques. À l'heure de la crise énergétique et de la raréfaction des ressources, nous nous interrogeons en revanche sur la pertinence de la mission de numérisation des collections d'objets analogiques. Une analyse fine des publics visés et des potentialités de mise en valeur doit être réalisée parallèlement à l'objectif de numérisation, pour déterminer le rapport entre les coûts et les bénéfices. Ce d'autant plus que la conservation à long terme des données coûte cher et nécessite des compétences métier spécifiques.

La mutualisation des compétences est nécessaire. Nous appelons en ce sens à une collaboration accrue avec le monde des archives, qui dispose des compétences et des connaissances nécessaires en termes de collecte et de conservation du patrimoine sous forme numérique.

Cohabitation de l'analogique et du numérique

page 15

Nous saluons le fait de considérer le numérique et l'analogique comme complémentaires.

2.4 La culture, une dimension de la durabilité



Vers des pratiques culturelles ménageant les ressources

page 17

Nous saluons l'intention globale. La question de la nature des incitations et des mesures à prendre pour favoriser une utilisation durable des ressources fait l'objet d'un groupe de travail des cantons. Nous sommes donc favorables à une collaboration entre instances étatiques, qui seule permettra d'atteindre des buts communs.

Cohésion sociale et promotion de la diversité culturelle

page 17

Nous notons que l'objectif de cohésion sociale semble compris comme l'apanage de la seule culture amateur. Or, ce n'est pas seulement le domaine amateur qui contribue à resserrer les liens sociaux, mais aussi et surtout les institutions et l'offre culturelle du domaine professionnel. C'est pourquoi les mesures visant la participation culturelle et la promotion de la diversité culturelle doivent également cibler l'accompagnement de la culture professionnelle dans ses démarches d'ouverture à la population dans toute sa diversité. Dans ce contexte, les cultures amateur et professionnelle peuvent unir leurs forces. Le projet de Capitale culturelle suisse (voir également page 73) est une occasion de faire le lien entre culture amateur et culture professionnelle.

Développement qualitatif de l'environnement bâti

page 17

Nous saluons l'intention globale de promouvoir la culture du bâti en tant que facteur d'épanouissement individuel et collectif et contributeur à l'économie globale (industrie du bâtiment, artisanat traditionnel auxquels on peut ajouter le tourisme).

2.5 Le patrimoine culturel, mémoire vivante

Conservation et développement du patrimoine culturel et accès à celui-ci

page 18

La segmentation du patrimoine culturel proposée dans le message culture nous semble problématique dans la mesure où elle confond la typologie du patrimoine (matériel et immatériel) avec les supports utilisés pour conserver les informations (patrimoine numérique). Ce dernier est présent dans tous les types de patrimoine culturel au même titre que les supports analogiques (parchemin, papier, vidéo). Il nous semble donc important de ne pas en faire un élément typologique. Nous saluons également la volonté d'améliorer la collaboration et la coordination entre les acteurs impliqués dans la conservation du patrimoine culturel, de même que la nécessité formulée de définir une stratégie globale de conservation du patrimoine culturel qui aille au-delà des barrières institutionnelles. Nous estimons donc qu'il est essentiel d'inclure les archives dans le processus. Les lacunes relevées dans le recensement du patrimoine culturel ne concernent pas exclusivement le patrimoine culturel immatériel de la Suisse, mais aussi le patrimoine de personnes et d'institutions qui ne sont pas visibles dans la société.

Le message culture utilise le terme de « tension » pour décrire les relations entre le passé, le présent et le futur. Nous préférons de notre point de vue parler davantage d'interdépendance ou de relations. Par ailleurs, le périmètre des institutions de conservation de patrimoine comprend, selon notre définition, aussi bien les services d'archives que les bibliothèques, les musées et les collections. Il nous paraît dès lors peu judicieux d'exclure les musées des institutions de conservation du patrimoine tout en les y intégrant par les services d'archives.

Gestion du patrimoine culturel au passé problématique

page 19

Nous saluons l'exigence de transparence totale dans le cadre d'artefacts liés à des événements historiques controversés ou problématiques et sommes absolument d'accord avec le constat général effectué.



2.6 La gouvernance dans le domaine culturel

page 20

« La notion de gouvernance (...) implique un pilotage de la politique culturelle incluant tous les acteurs concernés » : le terme de pilotage n'est pas approprié ici. En effet, cela induit la présence d'un niveau étatique légitimé à diriger (*Richtung vorzugeben*), ce qui en l'état ne nous semble pas admissible institutionnellement parlant. C'est pourquoi la voie du Dialogue culturel national doit être poursuivie de manière conséquente, car elle implique les différents niveaux de l'État sur un pied d'égalité. Nous préférons que la politique culturelle suisse continue à être menée en bonne intelligence et en concertation entre les différents échelons étatiques, sans remise en cause des compétences normatives et décisionnaires des collectivités et autorités concernées. C'est le rôle de tous les partenaires du Dialogue culturel national d'assurer le cadre de ce processus commun, tout comme le principe de la « coalition des volontés », qui repose sur l'engagement des partenaires vers un objectif commun.

Renforcement de la coopération et de la coordination

page 20

Nous saluons la volonté de poursuivre le Dialogue culturel national entre acteurs étatiques, de même que le dialogue avec les associations culturelles.

La CDAC prend acte de la proposition de la Confédération s'agissant de l'évaluation du Dialogue culturel national. Nous estimons toutefois que cette évaluation ne doit pas être effectuée par la Confédération seule et demandons que les objectifs et modalités de celle-ci puissent être discutés au sein du Dialogue culturel national lui-même.

Est également intéressante la proposition de créer des formats d'échange réguliers avec les associations culturelles, auxquels il serait souhaitable que les partenaires du Dialogue culturel national puissent être associés, sous une forme à convenir. Aussi nous proposons que cette question des formats et de l'articulation des deux types de dialogue soit examinée dans le cadre de l'évaluation proposée du Dialogue culturel national.

Ajustement entre la politique culturelle et les autres politiques sectorielles

pages 20-21

L'initiative d'œuvrer à la prise en compte des enjeux culturels dans les différentes politiques sectorielles nationales est excellente et les bénéfices seront évidents pour l'ensemble des actrices et acteurs. La question des assurances sociales, soit la collaboration entre l'OFC et l'OFAS, n'est pas mentionnée dans ce chapitre, mais est largement abordée aux points 2.1 et 5.1 et nous paraît ressortir de la même intention. À noter que des démarches similaires de collaboration intersectorielle sont d'ores et déjà menées dans les cantons, et que cette nouvelle dynamique au niveau national soutiendra encore leurs efforts.

Statistiques et suivi des activités culturelles

page 21

Nous remercions la Confédération pour cet engagement essentiel au monitoring de la politique culturelle nationale et qu'elle est seule à pouvoir porter. À noter que la création récente de l'Observatoire romand de la culture, à la suite de l'Osservatorio culturale della Svizzera italiana existant depuis 2007, marque d'ores et déjà une volonté forte de disposer d'outils d'analyse performants au niveau régional pas uniquement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Une complémentarité est ainsi à rechercher avec ces observatoires qui viennent compléter l'approche généraliste de la Confédération, et ce en coordination avec les fournisseurs de données (généralement les cantons), dont les contextes spécifiques doivent être pris en considération.

Au terme de ce chapitre consacré aux enjeux, nous considérons que les points suivants ne sont pas suffisamment pris en compte dans le message culture :

Renchérissement et moyens constants :



Si les grands axes définis en termes de contenu et les mesures de développement proposées dans le message culture sont réjouissants, le cadre financier fixé n'en est que plus décevant. Les taux de renchérissement exceptionnellement élevés des années 2022 et 2023, qui étaient nettement supérieurs à ceux anticipés dans le message culture 2021-2024, ne seront visiblement pas compensés, d'après ce qu'on lit au chap. 7 (*Commentaires des arrêtés de crédit*). À cela s'ajoute la baisse générale à hauteur de 2 % des moyens prévue pour 2024. La croissance de 0,2 % (en termes réels) et de 1,25 % (en termes nominaux) ayant servi de référence pour les moyens financiers demandés n'équivaut donc pas à une réelle croissance. Comme ni le bond de l'inflation constaté en 2022 et 2023 ni la baisse générale ne sont pris en compte, les moyens à disposition pour la mise en œuvre du Message culture 2025-2028 seront donc bien inférieurs, en termes réels, à ceux déployés durant la période précédente, de 2021 à 2024.

C'est là un signal inquiétant envoyé à la culture, qui ne correspond en rien aux objectifs ambitieux et aux déclarations d'intention formulés dans le Message culture. La CDAC est d'avis que les moyens financiers doivent impérativement être revus à la hausse, de manière au moins à compenser le renchérissement de 2022 et 2023 ainsi que les économies prévues pour 2024.

Nécessité de mener une discussion sur les priorités à fixer :

Même si les moyens de la Confédération restent au même niveau, voire sont légèrement augmentés, il sera nécessaire de faire des choix, de renoncer à certaines prestations, afin de répondre aux nouveaux enjeux identifiés. Or les modalités de cette priorisation ne sont pas abordées explicitement dans le Message culture. Nous demandons que celle-ci puisse se faire en concertation avec les partenaires aux niveaux cantonal et communal, dans le cadre du Dialogue culturel national. Cela est d'autant plus indispensable que les cantons comme les villes sont d'ores et déjà confrontés à une pression budgétaire importante en raison de l'objectif de rémunérer équitablement les actrices et acteurs du domaine culturel.

Information en matière culturelle :

Un champ thématique n'est quasiment pas abordé dans l'actuel message culture ; il s'agit de l'information en matière culturelle. Cette thématique joue pourtant un rôle primordial, tant pour la diffusion que pour la médiation de la création artistique, sans oublier le domaine de l'assurance qualité et en particulier celui de son développement ultérieur. La possibilité de mener une réflexion nuancée et des débats nuancés est en effet indispensable pour les acteurs culturels, et offre des repères essentiels pour le public. Comme les initiatives et les organisations de ce type interviennent généralement aux niveaux suprarégional et national, un engagement de la Confédération serait tout à fait souhaitable dans ces domaines. Le fait de limiter le soutien aux formats participatifs de médiation dans le contexte de la participation culturelle n'est pas satisfaisant pour cette thématique, ni pour le degré d'urgence qui s'y rattache.

Domaine amateur :

De surcroît, comme le domaine amateur (et notamment le secteur associatif, qui joue un rôle très important tant pour la société que pour le secteur culturel professionnel) se trouve fortement sous pression depuis la crise entraînée par le coronavirus et comme les besoins de transformation sont importants, il nous semble que les domaines de la culture amateur et du bénévolat ne sont pas suffisamment représentés dans le Message culture.



3. Politique culturelle de la Confédération

3.1.2 Priorités de la Confédération

Comme déjà dit, nous adhérons à l'identification de ces six champs d'action et aux priorités définies, qui nous paraissent pleinement justifiées et importantes.

Champ d'action « La culture, un environnement professionnel »

page 23

Nous soutenons la notion de renforcement de compétences spécialisées et de prestations de services sur des questions professionnelles (offre de conseil). Le soutien aux projets nationaux est garant de qualité (formation des associations locales, partage de connaissances et know-how) et de cohérence sur l'ensemble du territoire. En effet, des initiatives sont en cours dans les cantons – tant au niveau local que régional – qu'il conviendra de poursuivre dans une optique de fédéralisme. À noter que nous privilégions, dans ce domaine, l'intégration des offres existantes et le soutien de structures extra-étatiques portées par des professionnels de terrain.

La volonté d'améliorer la couverture sociale, en particulier de celles et ceux qui se trouvent dans des situations d'emploi atypiques, est importante et pleinement justifiée.

Champ d'action « Transformation numérique dans la culture »

page 23

Nous soutenons l'introduction d'un dépôt légal des contenus numériques auprès de la Bibliothèque nationale, qui s'étend ainsi au support numérique, une pratique déjà très bien ancrée dans le monde analogique (Helvetica). Nous soulignons néanmoins la nécessité de le faire en collaboration avec certains cantons qui ont déjà introduit une telle pratique, dans un souci de mutualisation des compétences et des ressources.

Champ d'action « La culture, une dimension de la durabilité »

page 24

La diffusion au niveau national – entre les régions linguistiques – doit également être priorisée ici.

Nous nous réjouissons du soutien promis à l'inclusion et à l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap ainsi que celui apporté au secteur associatif et au bénévolat dans le domaine amateur.

Champ d'action « Le patrimoine culturel, mémoire vivante »

page 24

En ce qui concerne le passé colonial de l'Europe, il ne s'agit pas uniquement d'étudier et d'interroger à nouveau les références historiques (recherche de provenance), mais aussi de les placer en contexte au moment de les mettre en valeur, de questionner les récits correspondants et d'en offrir une différenciation en adoptant des perspectives multiples. Dans ce contexte de mise en valeur, il convient également d'apporter un éclairage critique sur d'autres thématiques, telles que le sexisme, la glorification de la violence, etc., tout au moins dans les collections et les fonds publics, et d'en proposer une contextualisation critique au moment de les mettre en valeur.

La création d'une plateforme centrale pour la recherche de provenance des biens culturels constitue une mesure importante et appropriée pour faire face à la difficulté posée par les provenances incertaines et problématiques.

Nous estimons que cette plateforme devrait être exploitée par la Confédération, car son impact et sa légitimité s'en trouveraient renforcés. Il serait envisageable de la rattacher au Musée national en tant que centre de compétences, à l'instar du Centre des collections à Affoltern. Ce rattachement pourrait être réglé par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance, car la loi sur les musées offre déjà la base juridique nécessaire à cet effet.

Le fait de centraliser les informations contribuera au développement qualitatif et quantitatif de la recherche sur la provenance. Cela devrait toutefois se faire en tenant compte des instruments déjà existants dans ce domaine au niveau tant national qu'international.

3.2 Acteurs de la politique culturelle de la Confédération

3.2.2 Pro Helvetia

Priorités thématiques

page 29

Les programmes spécifiques d'encouragement de Pro Helvetia donnent lieu à des interventions ayant un impact puissant dans le système d'encouragement fédéral et requièrent donc une action coordonnée et complémentaire qui puisse tenir compte des mesures déjà existantes du côté des partenaires impliqués dans le système d'encouragement.



5. Mesures d'encouragement

L'introduction du chapitre 5, qui formule les objectifs fixés, ne fait pas mention du patrimoine culturel (mais uniquement de la création culturelle, de l'offre culturelle et de l'accès à la culture), alors même que les sous-chapitres 5.3 et 5.4 portent explicitement sur le thème du patrimoine culturel.

5.1 Création culturelle professionnelle en général

5.1.1 Sécurité sociale des travailleurs culturels

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

Centre de conseil et de services pour les acteurs culturels

page 35

Nous nous félicitons des mesures prévues par la Conseil fédéral en lien avec la sécurité sociale des travailleurs culturels. Nous saluons en particulier la volonté d'apporter un soutien à la mise en place d'un centre de conseil et de services pour les acteurs culturels. À cet égard, il nous semble important que les partenaires existants (notamment Suisseculture Sociale) y soient associés de façon conséquente et qu'un tel centre de services soit financé à long terme par la Confédération. Les cantons n'auront pas la possibilité par la suite de reprendre à leur compte les moyens nécessaires à l'exploitation, puisque les directives relatives aux recommandations de la CDAC excluent explicitement la prise en charge de coûts d'exploitation¹.

Les initiatives visant à promouvoir le recours aux services dans le secteur culturel, telles que les coopératives de travailleurs, ainsi que les mesures ayant pour but l'amélioration des conditions salariales interviennent aux niveaux local et régional, et devraient pouvoir être poursuivies si elles sont jugées utiles et complémentaires aux futures mesures nationales.

Nous considérons également comme une chance importante la volonté de mieux faire connaître aux amateurs la procédure simplifiée de décompte prévue par la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (loi sur le travail au noir, LTN).

Les documents à fournir et les formulaires accompagnant les demandes doivent être adaptés par l'Office fédéral de la culture aux besoins du secteur culturel et diffusés systématiquement et de manière ciblée, notamment par le biais des associations soutenues par l'Office fédéral de la culture et des partenaires publics impliqués dans le système d'encouragement (cf. à ce sujet la communication homogène des mesures Covid pour le secteur culturel).

Améliorations dans la prévoyance vieillesse et l'assurance-accidents facultative

page 35

L'amélioration de la prévoyance vieillesse et de l'assurance-accidents facultative forme un des points névralgiques en rapport avec la sécurité sociale des acteurs culturels. Les mesures mises en œuvre par la Confédération, les cantons et les villes n'ont pas apporté l'amélioration sensible escomptée ; elles poussent en outre les acteurs publics de l'encouragement à endosser un rôle semblable à celui d'un employeur. C'est principalement ce qui explique les réserves des cantons et leur retenue quant à la mise en œuvre des recommandations relatives aux cotisations de prévoyance dans le cadre de l'encouragement destiné aux personnes. Ainsi, la CDAC est avis qu'il n'est pas possible d'obtenir des améliorations réellement substantielles, durables et efficaces autrement que par des adaptations du droit des assurances sociales et, plus particulièrement, par une meilleure prise en compte des situations de travail atypiques.

Rémunération équitable des acteurs culturels

page 36

¹ Directives du 10 novembre 2022 relatives aux recommandations de la Conférence des délégués et déléguées cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) concernant les demandes de soutien financier de projets culturels d'intérêt national, art. 7 *Critères pour l'examen des demandes*.



Nous saluons le fait que le Conseil fédéral reconnaisse dorénavant, en matière de rémunération équitable des acteurs culturels, les dérogations aux cachets de référence pour les cas qui sont fondés (par exemple pour la relève). Un accès numérique et centralisé aux recommandations pour une rémunération équitable des acteurs culturels représente une condition essentielle à leur diffusion et à leur application. Ce n'est qu'ainsi que les développements nécessaires des recommandations pourront être largement communiqués et mis en œuvre. Il est donc important que la Confédération s'engage en la matière.

Nous approuvons aussi le fait que la Confédération (Office fédéral de la culture et Pro Helvetia) donne à l'avenir, dans l'encouragement qu'elle fournit, davantage de poids aux étapes de création de valeur en amont et en aval de la production proprement dite, et que les possibilités de rémunérer le travail artistique de façon plus différenciée soient ainsi étendues.

5.1.3 Diffusion, promotion et échanges culturels à l'étranger

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

Résidences et voyages de recherche

page 38

Les offres de soutien doivent répondre aux besoins de tous les acteurs culturels. Le Message culture ne fait pas mention et ne tient pas compte des offres destinées aux parents. Comme les résidences à l'étranger ne sont souvent pas compatibles avec l'accomplissement des obligations familiales, il faudrait créer des offres correspondantes pour la période de recherche et les phases de développement en Suisse également.

5.1.4 Prix suisses de la culture

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

page 39

Nous saluons le fait que la Confédération ait procédé à une évaluation de l'attribution des Prix suisses de la culture et soutenons les adaptations prévues.

5.2. Domaines d'encouragement

D'une manière générale, les évolutions envisagées dans les domaines d'encouragement sont encore peu définies. Nous souhaitons que les modifications des dispositifs puissent être conçues en concertation avec les cantons et les villes. Cela d'autant plus dans le cas où des choix et priorisations doivent être opérés ou impliqueraient des conséquences financières indirectes sur les cantons.

5.2.2 Arts visuels

Professionnalisation et transformation numérique

page 41

Nous partageons l'avis présenté selon lequel l'évolution technologique rapide exige de nouvelles compétences de la part des acteurs culturels, mais nous estimons qu'il est urgent d'affiner et de préciser l'extension qui est prévue au niveau de l'encouragement à fournir.

Conditions de travail

La CDAC est aussi d'avis qu'il reste à faire dans ce domaine, même si la prise de conscience et le changement de paradigme opérés en la matière sont déjà réjouissants. Cela dit, il ne faut pas non plus dénier aux acteurs culturels la responsabilité qui leur incombe d'aménager eux-mêmes leur propre situation de travail : les artistes sont à l'initiative de propositions d'amélioration de leurs conditions de travail, qu'il conviendra d'accompagner en faisant le lien avec les institutions.



5.2.3 Design et conception de jeux vidéo

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

Promotion des industries créatives

page 43

Les moyens mis à disposition par la Confédération pour ce domaine d'encouragement sont déjà trop faibles aujourd'hui. Si ces moyens sont octroyés à encore moins de personnes, on est en droit de se demander si le système d'encouragement en tant que tel garde une quelconque efficacité.

5.2.4 Arts de la scène

Diffusion et promotion à l'intérieur du pays

page 44

La CDAC partage la position de principe de la Confédération selon laquelle la diffusion est systématiquement liée à l'encouragement de la production et, en particulier, à une mise au clair des processus de production. Les efforts des cantons, des villes et des organismes privés qui encouragent la culture visent en particulier à clarifier la répartition des tâches entre les producteurs, les institutions et les partenaires participant à l'encouragement. Cette répartition peut varier d'une région linguistique à l'autre, mais elle doit être compréhensible de l'extérieur et plus transparente. De plus, le projet actuel des cantons prévoit l'élaboration d'un vocabulaire commun.

Diffusion et promotion à l'étranger

page 44

Il nous faut trouver une solution avec l'Europe. Le fait d'être exclus des programmes de l'UE affaiblit les acteurs en Suisse de façon considérable et rend impossible toute compétitivité.

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

Encouragement de la création artistique : soutien orienté vers les processus

page 45

Les mesures sont accueillies très favorablement, en particulier l'encouragement des répétitions de reprises, qui contribuera à la mise au clair souhaitée des processus de production, à une amélioration de la qualité et à la durabilité de la production culturelle. Dans ce cas, la Confédération devrait pouvoir prendre à sa charge l'ensemble des coûts liés à une reprise. Sinon, il faut garantir une coordination avec les mesures prises au niveau des cantons.

Diffusion et promotion à l'intérieur du pays

Le fait que la Confédération contribue à soutenir les mesures prévues par les cantons et les villes est pour nous un signe de reconnaissance de leurs engagements dans ce domaine. Parallèlement, la Confédération doit mieux assumer sa responsabilité de diffusion au sein de la Suisse, pas uniquement au-delà des frontières linguistiques, mais aussi par-delà les frontières régionales et structurelles. Les contributions à l'exploitation de productions existantes, notamment dans le sens de l'élargissement du public dans les régions disposant de faibles structures, sont dans l'intérêt central d'une politique culturelle qui devrait impérativement donner la priorité aux mesures favorisant la cohésion. À cet égard, la Confédération pourrait jouer un rôle tout à fait central de trait d'union entre la ville et la campagne.

Diffusion et promotion à l'étranger

page 45

Les contributions au développement prévues pour les troupes constituent à nos yeux une mesure très importante et efficace.



Conditions de travail

page 46

Nous reconnaissons que le Conseil fédéral prend au sérieux les demandes des cantons et qu'il doit pouvoir y avoir des exceptions motivées. Cependant, nous considérons que les petites productions ne constituent pas un paramètre suffisant pour motiver une exception. Il s'agit plutôt de relever que, d'une part, des exceptions sont possibles de manière générale pour les formats impliquant la relève et que, d'autre part, les possibilités de production dans le cabaret ou les arts du cirque (plusieurs phases de répétition sur une période relativement longue) sont fondamentalement différents. Il est possible de tenir compte de ce fait en acceptant, par exemple, des taux forfaitaires.

Lors de l'évaluation des demandes, les cantons tiennent principalement compte de facteurs tels que la diversité, l'égalité des chances et des conditions de travail équitables. Par conséquent, la CDAC se félicite des adaptations apportées à cet égard à la pratique d'encouragement de Pro Helvetia.

5.2.5 Littérature

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

Encouragement de la création artistique

page 47

Nous saluons le renforcement prévu des activités d'encouragement dans le domaine de la bande dessinée au travers des nouvelles mesures proposées ainsi que celui de la coordination suprarégionale assurée par Pro Helvetia.

Professionnalisation du secteur littéraire

page 48

Nous approuvons explicitement le fait d'intégrer des mesures relevant de la recherche et du développement, ainsi que l'accent mis sur le développement général des compétences des acteurs littéraires, notamment par le biais de l'accompagnement individuel, du mentorat, d'ateliers ou de colloques. De plus, nous sommes également satisfaits des aides structurelles accordées aux maisons d'édition en lien avec la transformation numérique.

Promotion de l'édition

pages 47-48

S'il est certes souhaitable que la Confédération accorde des contributions structurelles à des projets de diffusion numériques, nous relevons que ceux-ci ne sont pas une solution satisfaisante aux problèmes liés à l'écologie.

5.2.6 Musique

Point de la situation

Encouragement de la création artistique

page 49

Nous saluons expressément le fait que les formes de musique populaires et actuelles, comme la pop, le rap et l'électro, soient pris en compte dans l'encouragement accordé et que les lacunes flagrantes en matière de soutien dans ce domaine soient ainsi durablement comblées.

Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

Renforcement de l'égalité des chances et de la diversité

page 50



Le renforcement de l'égalité des chances et de la diversité est une mesure particulièrement urgente et judicieuse dans le domaine de la musique. L'étude préliminaire commandée par Pro Helvetia sur l'égalité des sexes constitue une première base pour des améliorations spécifiques aux genres dans le domaine de l'encouragement. La CDAC estime toutefois que la thématique *Égalité des chances et diversité* – prévue initialement – doit être approfondie par une étude principale.

Diffusion et promotion au niveau international

Nous trouvons les mesures prévues en lien avec la *diffusion et la promotion au niveau international* tout à fait judicieuses. Cependant, elles ne doivent pas seulement se rapporter explicitement à la diffusion au niveau international, mais aussi être appliquées de la même manière à la diffusion de part et d'autre des frontières linguistiques au niveau national.

Transformation numérique et nouvelles formes de diffusion

Si l'extension de l'encouragement aux plateformes et labels indépendants dans le contexte de la *transformation numérique et des nouvelles formes de diffusion* nous semble judicieux, nous pensons toutefois que les domaines à promouvoir et les objectifs à viser devraient encore être mieux précisés.

5.2.7 Cinéma

Point de la situation

page 51

Nous nous félicitons de l'analyse lancée en 2023 et visant à étudier les évolutions dans le secteur audiovisuel, et plus précisément au niveau de l'encouragement du cinéma et de son développement. Cette étude nous paraît tout à fait judicieuse au vu du contexte cinématographique, qui est en rapide mutation. Il convient également de saluer expressément l'extension de la promotion de la production cinématographique suisse à l'intérieur du pays également, de même que la meilleure prise en compte dans l'encouragement des formats numériques innovants. Le Message culture aborde un sujet important avec la question de l'encouragement ou même de la conversion vers un mode de production plus durable (« green filming ») ; néanmoins, nous estimons que les objectifs et les mesures à viser en la matière pourraient tout à fait être formulés de manière un peu plus ambitieuse.

Numérisation et développements technologiques

page 51

Face à un environnement de plus en plus exigeant, on serait en droit d'attendre un engagement plus marqué de la Confédération en vue de stabiliser la diversité actuelle du paysage cinématographique suisse. À l'évidence, la responsabilité en la matière est vue comme relevant uniquement des communes, des villes et des cantons, ce qui, de l'avis de la CDAC, n'est pas judicieux.

Les cinémas jouent un rôle indispensable dans la visibilité et la promotion des films suisses. La préservation du paysage cinématographique suisse doit être une véritable préoccupation de l'encouragement fourni par la Confédération à la culture cinématographique. Nous ne sommes donc pas favorables à la répartition des tâches prévue et demandons un engagement adéquat de la Confédération dans le domaine de l'aide au cinéma, qui tienne compte de l'importance fondamentale que revêt la promotion cinématographique des films helvétiques.

Culture cinématographique

page 53

Le canton de Genève fait partie de l'Association Quartz Genève Zurich ; il n'est donc pas nécessaire de le nommer séparément.



Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

page 53

La période est mise à profit pour faire le point sur les effets de la Lex Netflix et les bouleversements généraux du marché du film ; elle marque en cela un temps de transition. Nous saluons le fait qu'une évaluation approfondie de l'aide fédérale au cinéma soit effectuée, même si cela implique que les mesures d'aide ne vont pas évoluer ces prochaines années alors que le domaine est en rapide mutation. Il s'agira également d'évaluer les premiers effets de l'obligation de réinvestissement des plateformes. Cela pourrait permettre d'envisager de plus grands changements pour la prochaine période.

Quant aux changements concrets envisagés, nous saluons les nouveaux soutiens à la production des nouveaux formats. Le soutien aux jeux vidéo, poursuivi de manière cohérente par Pro Helvetia, pourrait être accompagné de moyens supplémentaires. Dans ce nouveau domaine, il est important que la Confédération joue un rôle de coordination entre ses soutiens et ceux apportés par les cantons, les villes et les communes.

Le soutien apporté via Swiss Films à la commercialisation en Suisse des films suisses semble cohérent, mais nécessitera des moyens supplémentaires.

L'égalité entre les sexes et l'égalité des chances ainsi que la durabilité sont des thèmes importants d'ores et déjà portés par les fonds régionaux ; une coordination par la Confédération visant à favoriser une forme d'harmonisation est bienvenue.

Les mesures prévues pour une production cinématographique durable sont strictement nécessaires. Cela dit, la démarche ne nous semble pas, compte tenu de l'urgence de la situation, suffisamment innovante et ambitieuse.

Coopération internationale

Le renouvellement de l'adhésion à MEDIA reste un objectif. En outre, l'actualisation des accords de coproduction existants et l'élargissement du contenu à des formats qui vont au-delà du film de cinéma est une excellente initiative.

5.3 Institutions de mémoire et patrimoine culturel

5.3.1 Musées et collections

page 55

La mise en œuvre de la stratégie globale relative à la conservation du patrimoine culturel est explicitement saluée par la CDAC. Étant donné les conditions juridiques et structurelles actuelles, il est important de renforcer et de développer les processus de collaboration et les structures de coopération entre les différents échelons étatiques ayant compétence et les associations et organisations privées.

Nous nous félicitons de la décision de renforcer le soutien alloué à la recherche de provenance d'objets archéologiques ou issus du contexte colonial. La création d'une banque de données centralisée pour la recherche de provenance des biens contribuera encore à soutenir et valoriser ces efforts.

S'agissant du réseau sur le thème de l'histoire de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse de même que de la recherche de provenance des objets de collections des époques coloniale et nationale-socialiste, il est également recommandé de se référer aux commentaires formulés en lien avec le champ d'action « Le patrimoine culturel, mémoire vivante » (point 3.1.2).

5.3.2 Musée national suisse

page 59

Il est réjouissant que l'accent mis en lien avec l'inclusion soit élargi pour comprendre non plus uniquement les personnes en situation de handicap mais aussi l'ensemble de la société, dans toute son hétérogénéité. Et il ne s'agit pas seulement là de certaines communautés de migrantes et migrants, mais bien de toute la société suisse, dans sa diversité et sa multiculturalité (40 % de la population suisse est issue de la migration et appartient à la 1^{re} ou à la 2^e génération).



5.3.3 Bibliothèque nationale suisse

page 62

Les étapes de développement prévues concernant les Helvetica numériques et l'archivage à long terme des données numériques sont approuvées même si, de l'avis de la CDAC, ces mesures auraient dû être prises depuis des années. La Bibliothèque nationale suisse n'a pas su, ces dernières années, anticiper à temps les changements numériques, mettre sur pied les étapes de développement qui s'imposaient et assumer ainsi le rôle de chef de file qui semblait pourtant lui incomber dans ce domaine. Il n'est pas sûr que les étapes de développement prévues (qui, il faut le souligner, ont déjà été mises en œuvre ou introduites dans bon nombre de cantons) suffisent à rattraper cela.

5.3.4 Patrimoine cinématographique

page 64

L'analyse de la répartition des tâches et de la gouvernance dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel, telle qu'elle est prévue dans le cadre de la *Stratégie nationale pour le patrimoine culturel*, est une mesure qu'il convient de saluer expressément, compte tenu notamment des défis se profilant en termes de compétences, de dispositifs et de formats.

5.3.5 Patrimoine culturel immatériel

page 65

Du point de vue de la CDAC, le message n'aborde pas suffisamment les défis importants qui se présentent dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Dans une société hétérogène telle que la nôtre, les formes d'expression traditionnelles ne peuvent contribuer à nourrir le sentiment d'identité et à renforcer la cohésion sociale que si elles s'accompagnent d'une certaine ouverture et qu'elles ne donnent pas lieu à des démarcations ou à de l'exclusion. La Confédération doit de ce fait mettre l'accent, dans le soutien financier qu'elle apporte, sur les projets qui travaillent à l'ouverture, de manière générale, et au développement de formes ouvertes de perpétuation des traditions. Les formes statiques, fermées devraient certes être recensées, mais pas soutenues financièrement. Bien entendu, il s'agit tout de même de les rendre visibles et de les faire apprécier via le site www.lebendige-traditionen.ch (inventaire).

Nous nous félicitons de ce que la Confédération soutienne des projets qui visent à revaloriser l'artisanat et l'artisanat d'art traditionnels ainsi que des projets qui encouragent la transmission des savoirs. Cependant, dans nombre de domaines relevant de l'artisanat traditionnel, le défi réside surtout dans le fait que les compétences ne peuvent plus être transmises parce que les formations professionnelles qui y étaient associées ont cessé d'être proposées. C'est le cas notamment de l'imprimerie ou du tissage de rubans. Il convient donc de se demander si de ces thématiques et compétences artisanales pourraient être regroupées à long terme au sein d'un seul organisme qui en serait détenteur, et préservées au moyen d'activités de médiation et de transmission.

5.4 Culture du bâti

page 67

Il est essentiel de continuer à développer de façon cohérente la notion de « culture du bâti » ainsi que la Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti, de manière à pouvoir répondre aux défis croissants liés à notre environnement bâti. Il serait souhaitable que, parallèlement aux acteurs internationaux, l'accent soit encore plus mis sur les acteurs nationaux, dans le cadre du *Processus et de l'Alliance de Davos pour la culture du bâti*. De nombreux échelons décisionnels importants pour la culture du bâti se jouent aux niveaux cantonal et communal, d'où l'importance toute particulière d'y ancrer cette notion et de mettre en œuvre des mesures concrètes en vue de travailler à une culture du bâti qui soit de haute qualité.



5.4.3 Encouragement de la conservation du patrimoine bâti, de l'archéologie et de la protection des sites

page 69

L'élaboration de stratégies de suivi et de conservation en rapport avec les effets du changement climatique sur les monuments et les sites archéologiques constitue une mesure importante pour lutter contre la perte de substance du patrimoine bâti archéologique et historique. À cet égard, il est urgent d'agir au niveau des sites lacustres préhistoriques qui, pour certains, font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO et dont beaucoup sont gravement menacés par le dessèchement des zones riveraines.

L'un des sujets importants et urgents à traiter concerne la manière de procéder avec les monuments dans le contexte des mesures prises contre le réchauffement climatique (réduction du CO₂; énergies renouvelables). Mais il est nécessaire à cet égard d'entreprendre plus que les seules mesures envisagées, telles qu'un soutien financier pour des conseils ainsi que pour des offres de formation et de perfectionnement. De nombreuses personnes n'ont pas conscience de la thématique de l'énergie grise et des possibilités existantes en matière de traitement des monuments historiques, ou encore de la question de la transition énergétique. Afin d'obtenir rapidement des résultats concrets dans ce domaine et de lutter contre la perte de substance en cours, il serait donc urgent de réaliser avant tout un travail d'information intensif dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation.

5.4.4 La culture du bâti, une composante de la durabilité

Nous approuvons le principe sous-tendant l'initiative « Mieux vivre », qui est prévue pour sensibiliser le grand public à l'importance de la qualité dans la culture du bâti et à la question de la suffisance dans la manière de gérer notre environnement, en les présentant comme des aspects du développement durable, mais cette initiative nous semble cependant un peu abstraite. La mesure qui nous paraît particulièrement pertinente et importante pour la conservation des monuments et des sites culturels est celle qui consiste à encourager les planifications solaires. Il s'agit là de développer des concepts innovants garantissant l'exploitation du potentiel solaire dans les zones d'habitation non protégées et dans les bâtiments non protégés, avant de réaliser des projets sur des monuments historiques et des sites protégés.

5.5 Culture et société

5.5.1 Participation culturelle et culture amateur

On ne peut que se réjouir du fait que le message culture reconnaisse explicitement l'importance du rôle que jouent les associations d'amateurs actifs dans le domaine culturel pour le vivre-ensemble et la diversité culturelle, et qu'il fasse mention des défis qui se posent dans ce contexte. Avec les évolutions en cours dans la société, le secteur associatif (dans le domaine culturel, mais pas seulement) se trouve en phase de mutation voire d'érosion. Il est donc judicieux et important de soutenir les associations dans le domaine de la transformation numérique, du développement organisationnel et de la promotion de la relève. De surcroît, il s'agit également de concevoir et d'établir de nouveaux modèles associatifs. Il conviendrait de développer activement de nouvelles idées et des concepts novateurs répondant mieux aux besoins de la société actuelle.

5.6 Collaboration et bases

5.6.1 Dialogue institutionnel

pages 79/80

Il est un point que nous souhaiterions souligner d'emblée : en raison du fédéralisme et de l'absence de bases légales, le Dialogue culturel national n'est pas en mesure d'édicter des prescriptions contraignantes. Pour que les recommandations du Dialogue culturel national puissent atteindre un potentiel maximal dans la mise en œuvre, il est nécessaire que les différents partenaires (pas uniquement les différents échelons étatiques, mais aussi les différents acteurs intervenant à ces échelons-là) parviennent à l'unanimité. À l'avenir également, le Dialogue culturel

national ne pourra qu'élaborer des recommandations, lesquelles seront discutées aux trois niveaux étatiques en vue de leur mise en œuvre.

La CDAC adhère en principe à la proposition de créer un secrétariat commun pour le Dialogue culturel national. Il convient cependant de s'assurer que tous les niveaux y soient représentés et que les résultats élaborés en commun soient communiqués. Par ailleurs, nous approuvons en principe également le projet d'évaluer l'efficacité du travail accompli via le Dialogue culturel national ; comme mentionné plus haut, nous demandons que cette évaluation soit réalisée par les partenaires du Dialogue culturel national.



7. Commentaires des arrêtés de crédit

7.1 Remarques préliminaires

pages 92-93

Comme déjà mentionné dans l'introduction, les ambitions financières du Conseil fédéral sont absolument insuffisantes. Si toutes les nouvelles mesures ne peuvent pas être mises en œuvre sans renoncer à d'autres, alors il manque une explicitation de la stratégie de priorisation de la Confédération. Nous souhaitons être associés à cette réflexion et affirmons d'emblée que notre priorité va aux mesures relatives à la sécurité sociale des travailleuses et travailleurs culturels, ainsi qu'aux domaines d'encouragement.

7.2 Office fédéral de la culture

Nous trouvons problématique qu'il soit proposé de compenser à l'interne les dépenses supplémentaires liées à l'ensemble de ces mesures.

7.3 Plafond de dépenses Pro Helvetia

Dans l'ensemble, ces mesures seront financées dans le cadre du crédit global actuel et n'auront donc pas d'incidence sur le budget. Dans le contexte des coupes budgétaires annoncées pour 2024, du manque de ressources supplémentaires et de la croissance constante du nombre de demandes d'aides financières, Pro Helvetia devra établir des priorités relativement strictes dans de nombreux domaines pour l'allocation de ses ressources.

Incidences du cadre financier proposé :

- Sans moyens supplémentaires, toutes les mesures visant à garantir une rémunération équitable se feront au détriment de la diversité culturelle. *(La culture, un environnement professionnel)*
- Les nouvelles mesures ne doivent pas être prises uniquement au détriment de l'encouragement au travail de création. Il faut donc impérativement des moyens supplémentaires pour l'extension de l'encouragement. *(Actualisation de l'encouragement de la culture)*
- Vu les objectifs ambitieux fixés pour le développement de la thématique « Culture du bâti », on ne peut que s'étonner de la réserve dont il est fait preuve dans le développement financier prévu en la matière. Dans le contexte de la progression dynamique de la population et du domaine de la construction, de la transition énergétique de même que des besoins croissants en termes de mobilité, les défis qui se posent pour garantir un développement durable du territoire, la conservation du patrimoine bâti, de l'archéologie et de la protection des sites sont considérables. Il ne sera possible de maîtriser ces enjeux que si des moyens suffisants sont mis à disposition. Sinon, le patrimoine culturel risque de subir des pertes irréversibles, et la qualité de notre environnement bâti continuera de se dégrader. Cela entraînera des répercussions négatives sur notre qualité de vie et sur l'attractivité de nos villes, de nos villages et de nos paysages. *(La culture, une dimension de la durabilité)*
- Nous peinons à comprendre la pertinence d'une nouvelle mise au concours publique de l'octroi des contributions à des musées et collections de tiers pour les sept réseaux qui reçoivent actuellement une telle contribution, dont Memoriav et SAPA. Il nous paraît nécessaire, au contraire, de leur garantir une telle contribution, car ces réseaux de tiers exercent un rôle structurant ou de centres de compétences connus et reconnus non seulement au niveau fédéral, mais également au niveau international. Nous souhaitons éviter que le nombre de soutiens soit élargi sans moyens supplémentaires. Nous trouvons problématique qu'il soit proposé de compenser à l'interne les dépenses supplémentaires liées à l'ensemble de ces mesures. L'extension à d'autres réseaux ne doit donc pas constituer une priorité, de l'avis de la CDAC, si la mise en œuvre de cette mesure se fait au détriment des réseaux déjà existants. *(Le patrimoine culturel, mémoire vivante)*

- L'élargissement dans le domaine des musées, des collections et des réseaux de tiers n'est pas suffisamment pris en compte, avec le risque que tous les nouveaux efforts se fassent au détriment des mesures existantes. (*Le patrimoine culturel, mémoire vivante*)

D'une manière générale, nous demandons que le renchérissement effectif des dernières années soit entièrement compensé et que, de plus, le Message culture propose une augmentation concrète des moyens à engager dans les domaines décrits.

Berne, le 13 juillet 2023



Aldo Caviezel | Président de la CDAC



Annexe : Complément au modèle de prise de position du point de vue de la scolarité obligatoire, respectivement des services dont elle relève, concernant les thématiques que sont la promotion de la lecture, le plurilinguisme ainsi que les échanges et la mobilité

5.5.1 Promotion de la lecture

Nous nous félicitons de l'engagement de la Confédération en faveur de la promotion de la lecture et y voyons un apport judicieux venant compléter les mesures prises à l'échelle cantonale. S'agissant de la coordination, les différentes compétences dans les domaines de la scolarité, de la petite enfance et des bibliothèques constitueront cependant un défi pour les cantons. Il s'agira également de respecter la répartition des rôles entre la Confédération et les cantons.

5.5.2 Échanges et mobilité

De manière générale, nous saluons la proposition d'étendre les projets d'échanges nationaux dans la scolarité obligatoire. Nous voyons toutefois d'un œil critique la volonté d'élaborer un programme d'échanges scolaires individuels dans le cadre de la scolarité obligatoire, en raison notamment d'une demande insuffisante en la matière. Nous considérons que la possibilité pour les classes et le corps enseignant de participer à des rencontres interculturelles constitue une opportunité d'accroître la motivation pour l'acquisition des langues étrangères. Il en résultera cependant une importante charge de travail sur le plan organisationnel pour les enseignantes et enseignants. La différence de taille entre les régions linguistiques risque aussi selon nous de donner lieu à certaines difficultés. Comme objectif de développement, nous proposons d'encourager la conclusion de partenariats scolaires contraignants, qui permettraient d'intensifier durablement les contacts entre les écoles des différentes régions linguistiques et de faciliter les échanges réguliers entre elles.

Langues et cultures italiennes et romanches

La proposition de renforcer la présence de la langue et de la culture italiennes par des activités culturelles à l'école obligatoire nous semble très difficile à mettre en œuvre, en particulier du fait des ressources en temps et en personnel relativement limitées.

Nous sommes plutôt sceptiques quant à l'intention d'encourager la création d'offres de formation numériques pour l'apprentissage du romanche. Le modèle le plus approprié serait celui d'un enseignement numérique semblable à celui des cours de langue et de culture d'origine (LCO). Il est recommandé de procéder à une évaluation approfondie de l'intérêt existant pour une telle offre.

Promotion du plurilinguisme

Nous sommes favorables à l'idée d'axer la promotion des langues sur la consolidation de ce qui a déjà été élaboré et de favoriser le transfert de pratiques tout comme l'échange de bonnes pratiques en la matière. Il est également recommandé de veiller à la pérennisation des projets et des produits qui ont déjà fait leurs preuves dans ce domaine.